

## DROIT DE LITRE ET DE CEINTURE FUNÈBRE

77. C'était le droit de faire peindre ses armes sur les murs ou sur les colonnes de l'église. C'est, dit M. Le Roye (15), « une bande ou ceinture funèbre que les patrons et les haut-justiciers ont le droit de faire peindre autour des églises avec leurs armoiries de distance en distance. »

(15) *Droits honorifiques, Liv., I. ch. 8.*

78. Dans le préambule du Règlement de 1709, ci-dessus mentionné, il est fait mention d'une requête des vicaires généraux de Québec demandant que le futur règlement ne fasse « aucune mention des litres; ceintures funèbres et armoiries, puisque cette marque d'honneur qu'ils n'ont point demandée et prétendue jusqu'à présent, peut et doit même leur être contestée comme ne leur étant pas due, ni par le droit qui ne l'attribue qu'aux seuls patrons des églises, ni par le titre de possession dans laquelle ils n'ont jamais été à cet égard. » En rendant son arrêt sous forme de règlement, le Conseil Supérieur ordonna qu'il en sera délibéré. Aucun règlement ne paraît avoir été fait sur ce sujet.

79. Cette coutume a toujours été inconnue parmi nous. L'abolition de la tenure seigneuriale, ici comme en France, l'a fait complètement disparaître. Les inscriptions et les ornements à l'intérieur des églises sont maintenant du ressort exclusif du Curé et de la Fabrique, qui, seuls, peuvent accorder la permission d'en faire.

J.-J. BEAUCHAMP,  
*Conseiller de la Reint.*

## Cérémonie de profession et de vêtue

## A la Congrégation de Notre-Dame

**L**EUDI dernier, 24 août, le R. P. Dom Antoine, abbé mitré de la Trappe d'Oka, a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame.

Les nouvelles professes sont les sœurs Sainte-Marie-Dorothée, Sainte-Geneviève, Saint-Odilon de Cluny, Sainte-Xaverine et sœur Labrie.

Treize postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation.

Le R. P. Benoît-Joseph, maître des novices à la Trappe d'Oka, a prononcé une touchante allocution de circonstance.



OUS a  
movib  
M. C

Québec.

Nous n'avon  
dirons pas le  
dans les négoc  
de Chambord.  
estime et à no  
se catholiques.  
faveur de toute  
jours prêt à  
criptibles de l'  
suasive, une p  
dentes et inébr  
La grandeur et  
patriotisme, l'é  
le respect de to  
eux-mêmes.

Ce n'était pas  
se faisait entend  
avaient part dar  
rong, il faut pl  
particulièrement  
seignement, don  
a tant fait pour  
de fois M. Ches  
blées annuelles  
toujours avec  
de l'éducation c  
nir et le salut d

Nous unissor  
France catholiqu  
de ses plus vaill